



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition de mise en place de deux partenariats entre le Département et d'une part la Commune de MUTTERSHOLTZ pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 ainsi que pour la poursuite du partenariat avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER d'autre part

Rapport n° CP/2017/200

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de mettre en place un partenariat pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Commune de MUTTERSHOLTZ et un autre partenariat avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le Programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre. Il a également décidé de renouveler les missions de suivi-animation inscrites dans ce programme qui propose un accompagnement financier et technique aux propriétaires s'engageant dans un projet d'amélioration de l'habitat. La mission de suivi-animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées.

Le 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a également décidé d'accentuer les actions du PIG Rénov'Habitat 67 sur les territoires pour lesquels les collectivités locales (Communes ou Intercommunalités) ont conclu une convention de partenariat avec le Département et abondent les aides du Département et/ou complètent son intervention dans le but de créer une dynamique territoriale forte (Délibération : CD/2015/124).

C'est pourquoi, les aides volontaristes du Département ont été recentrées depuis le 1^{er} janvier 2016 vers ces territoires. De même, les permanences des opérateurs se tiennent, depuis 1^{er} mai 2016, dans les locaux des services du Département, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux.

1. Proposition de mise en place d'un partenariat avec la Commune de MUTTERSHOLTZ pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67

Dans le cadre de sa démarche « territoire à énergie positive », la Commune de MUTTERSHOLTZ a lancé une action volontariste sur les logements vacants en centre bourg ancien. Elle souhaite s'engager dans un partenariat avec le Département pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 au titre de sa politique de rénovation globale de l'habitat

afin d'apporter des réponses adaptées à la problématique de vacance structurelle sur son territoire à savoir :

- l'aide à la sortie de vacance pour les logements vacants existants ;
- les changements d'usage (granges, hôtels et ateliers) à destination de logements ;
- La prévention de la vacance (logements sous-occupés et/ou risque de départ à la retraite sans projets pour les logements).

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de ce partenariat ainsi que d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, annexé au présent rapport, qui permettrait de mobiliser des aides complémentaires par la Commune pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs favorisant la sortie de vacance dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67. Ces aides viendraient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et auraient pour effet de déclencher le dispositif d'aides du Département pour l'amélioration de l'habitat privé.

2. Proposition de poursuite du partenariat avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU mis en place précédemment avec la Communauté de Communes de BISCHWILLER pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67

La Communauté de Communes de BISCHWILLER et environs, partenaire du Département pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 depuis 2012, a fait connaître, suite à une délibération du 9 décembre 2016, son souhait de mettre en place un avenant à la convention de partenariat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67, conclue pour la période du 1^{er} mai 2012 au 31 décembre 2016. Cet avenant doit permettre de maintenir les permanences complémentaires à la Maison des Services de BISCHWILLER en attendant une réflexion plus globale à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Il propose le maintien des termes de la convention initiale et de les prolonger pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

C'est la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, compétente suite à l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU issue de la fusion de la Communauté de Communes de HAGUENAU, de la Communauté de Communes de BISHWILLER et environs, de la Communauté de Communes de la Région de BRUMATH, et de la Communauté de Communes du VAL DE MODER, qui a vocation à conclure cet avenant.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, et de décider de la mise en place de permanences complémentaires à la charge de cette dernière.

Le projet de convention pour la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de MUTTERSOLTZ ainsi que le projet d'avenant pour la poursuite du partenariat entre le Département et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de BISCHWILLER sont annexés au présent rapport. Ils n'ont aucune incidence financière sur les dispositifs en place qui ont été confirmés le 20 juin 2016 par l'Assemblée départementale (délibération : CP/2016/345).

La commission territoriale du territoire d'action Nord réunie le 19 janvier ainsi que celle du territoire d'action Sud réunie le 07 février 2017 ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclue avec M. le Préfet le 1^{er} juin 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de MUTTERSHOLTZ pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Commune de MUTTERSHOLTZ ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Commune de MUTTERSHOLTZ ;

- décide de la poursuite du partenariat entre le Département et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de BISCHWILLER ;

- approuve les termes du projet d'avenant, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER ;

- autorise son président à signer cette convention et cet avenant, dont les projets sont joints en annexes.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY